

Madame, Monsieur

Suite à l'envoi des convocations de l'Assemblée générale extraordinaire du **19 octobre 2022**, certains copropriétaires se sont manifestés soit auprès de mes services, soit auprès des membres de leur conseil syndical.

Question 1 : Qui financera les travaux de géothermie ?

⇒ **Réponse** : ENGIE SOLUTION à travers le prix de l'Energie facturé sur la base du contrat de fourniture de chaleur qui s'étalera sur 28 ans.

Question 2 : Coût de l'adhésion à la SAS ?

⇒ **Réponse** : Selon les appartements : de l'ordre de 35 euros par lot.

Question 3 : Quid du financement des travaux d'adaptation, de rénovation et de mise en conformité des installations thermiques (chaudières...) ?

⇒ **Réponse** : Le coût de ces travaux sera intégré dans le nouveau contrat d'exploitation d'une durée de 12 ans et représentera par rapport au contrat actuel une augmentation de l'ordre de 400.000 € par an applicable seulement à compter de 2025 largement compensé par les économies d'énergie réalisées grâce à la géothermie qui s'élèveront à plusieurs millions d'euros.

⇒ **A noter** : Géothermie ou pas géothermie, la majeure partie de ces travaux est indispensable et devra être réalisée dans les années à venir.

En conclusion, nous insistons sur le fait que de la participation de chacun dépend le succès de ce projet vital pour votre copropriété.

Votre assemblée est prévue le 19 octobre 2022. Surtout, ne manquez pas de nous adresser vos formulaires de vote par correspondance ainsi que vos pouvoirs.

Comptant sur votre participation, soyez assuré(e) Madame, Monsieur, de notre implication dans la réussite de ce projet.

Jean-François Le Drian

Directeur Délégué Habitation Parly II